

# L'acier belge en 2016

## Rapport annuel



# Mot du Président

Pour la sidérurgie belge et européenne, 2016 a été une année charnière caractérisée par de nombreuses initiatives législatives qui détermineront le paysage sidérurgique au cours des prochaines années : tout d'abord, l'indispensable rétablissement – tant attendu – du marché de l'acier ainsi que des prix. Cet ajustement positif s'est réalisé après 5 années consécutives de fléchissement du niveau des prix vers le creux le plus bas jamais atteint, fin 2015-début 2016.

Cette remontée semble se poursuivre au premier trimestre 2017. Une légère hausse de la consommation d'acier en UE de 156 millions de tonnes en 2016 vers 159 millions de tonnes en 2017 est escomptée. La confiance conjoncturelle dans de nombreux secteurs dans lesquels l'acier est un élément de base, tels que l'automobile, la construction et l'industrie mécanique, en est la raison. Toutefois, il importe d'être prudent car cette reprise est particulièrement fragile.

Le problème fondamental des surcapacités de production, estimées à 700 millions de tonnes sur une consommation mondiale totale de ±1.500 millions, persiste. La résorption de cet excédent est primordiale pour le rétablissement durable du marché de l'acier au niveau mondial.

Il est préoccupant de constater que l'UE est devenue en 2016, pour la première fois en 7 ans, un importateur net d'acier; par contre, les exportations sont quasi restées au même niveau. Le déficit de la balance sidérurgique résulte des importations croissantes d'acier.

Le faible recul des importations en provenance de la Chine a été rapidement compensé par d'autres sources non UE. En tant que marché ouvert, l'UE et la Belgique restent en effet des débouchés attractifs pour de nombreux pays tiers, souvent à des prix de dumping. La recrudescence du protectionnisme dans les autres économies mondiales constitue un sujet de préoccupation supplémentaire.

Un appel pressant a été lancé aux décideurs politiques belges et européens de traiter d'une manière approfondie et urgente l'initiative actuelle visant la modernisation des mesures protectrices du commerce international ("Trade Defence Instruments"). En effet, de tels instruments permettent de prendre en conformité avec les dispositions de l'OMC les mesures correctrices nécessaires pour rétablir le "level playing field".

Dans le cadre de la politique antidumping, l'élaboration de la proposition concernant la nouvelle méthodologie, présentée par la Commission Européenne, sera poursuivie en 2017. Il est rappelé que cette méthodologie vise d'une manière pragmatique à instaurer – pour autant que nécessaire – des taxes en vue de concrétiser un marché international d'acier fluide et durable.

De même au niveau de la politique climatique, de nombreuses initiatives ont été prises pendant l'année écoulée. Un point crucial dans cette politique est l'élaboration de la 4<sup>ème</sup> génération du système ETS ("Emission Trading System") pour la période 2021-2030. Début 2017, tant le Parlement Européen que le Conseil Européen ont pris position en la matière.

Une proposition économiquement viable est primordiale pour la sidérurgie européenne et belge. Celle-ci est indispensable, non seulement pour la préservation de l'industrie en Belgique, mais elle devrait également conduire à un modèle de gestion permettant de générer les ressources nécessaires pour intensifier

des investissements axés sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Dès lors, un appel particulier a été lancé aux instances européennes (Etats membres, Parlement et Commission) afin d'élaborer un texte final qui crée le juste équilibre entre la politique climatique, d'une part, et un modèle économique durable pour la survie de l'industrie (sidérurgique), d'autre part. L'imposition unilatérale de taxes et redevances à l'industrie européenne – pourtant benchmark environnemental au niveau mondial – aura un impact négatif sur le climat. Un marché mondial déséquilibré facilite l'importation sans entrave d'aciers polluants en Europe au détriment de sa propre industrie, performante en matière d'environnement. Un plaidoyer pour un "level playing field" est au premier titre bénéfique pour le climat.

De longue date, la sidérurgie belge s'emploie également à l'optimisation de l'efficacité énergétique des processus de production non seulement dans le cadre de son engagement en vue de la réalisation des objectifs climatiques, mais aussi de la nécessité de maîtriser la hausse des coûts de l'énergie. Des études récentes comparatives avec nos pays voisins en UE indiquent que le handicap concurrentiel de la Belgique au niveau du coût de l'électricité persiste. En tant que secteur à forte intensité énergétique, la sidérurgie réitère sa demande auprès des autorités de prendre d'urgence les mesures correctrices nécessaires en la matière.

Le matériau "acier" offre une solution aux nombreux défis en vue d'une société durable. La construction d'éoliennes, de bâtiments démontables et la réduction du poids des véhicules n'en sont que quelques illustrations. Dès lors, nous insistons sur le maintien et le renforcement de la sidérurgie belge. Le facteur clé est le rétablissement du "level playing field", en Europe et dans le monde, dans plusieurs domaines tels que la politique économique, la législation climatique et le coût de l'énergie, de manière à créer un cadre dans lequel un marché équitable sera réalisable avec des solutions durables, tant pour notre industrie que pour la société.

Fin 2016, Messieurs Robert Joos et Luc Braet sont partis à la retraite après 39 ans de dévouement à notre secteur. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur engagement en je leur souhaite encore beaucoup d'années aussi passionnantes.

A partir de 2017, la direction est confiée à M. Philippe Coigné qui, avec plus de 20 ans d'expérience en sidérurgie, dispose des compétences nécessaires pour diriger le Groupement de la Sidérurgie.

Wim VAN GERVEN  
Président



# Marché

## Production d'acier et balance commerciale

Les chiffres de production de l'acier belge pour l'année 2016 permettent l'analyse suivante:

- La production totale d'acier brut augmente de 5,9% à 7.690.000 tonnes. La ventilation par grandes familles d'acier s'élève à 77% d'acier "bas carbone" et à 23% "d'acier inox ou d'acier allié".
- Selon le mode de production, 69% proviennent de la "filière haut fourneau" et 31% sont obtenus via "les fours électriques".
- L'Allemagne reste le principal marché (27%), suivie de la France (16%) et de la Belgique (16%). Les exportations hors UE28 se chiffrent à ± 10%.

La consommation apparente d'acier en UE pour l'année 2016 s'élève à 156 millions de tonnes, ce qui confirme la tendance légèrement haussière depuis 3 ans. Pour 2017, une consommation apparente globale de 159 millions de tonnes est prévisible. Cette légère augmentation devrait persister pendant les années suivantes.

Les importations d'acier en UE28 continuent à augmenter d'année en année et ont atteint un total de ± 25 millions de tonnes en 2016. Malgré un recul du volume de 6.679 tonnes en 2015 à 5.442 tonnes en 2016, la Chine reste manifestement le principal pays exportateur vers l'UE28. Il est préoccupant que de nombreux autres pays exportateurs, tels que la Russie, l'Ukraine, la Corée du Sud, la Turquie, l'Inde, l'Iran et le Brésil gagnent du terrain, de sorte que la diminution d'acier en provenance de la Chine est amplement compensée.

La ventilation par produit indique que les bobines à chaud restent de loin le produit le plus importé, suivies par les tôles galvanisées. Celles-ci ont connu une hausse remarquable en 2016 et se trouvent ainsi – en tant que produit d'importation – en deuxième position précédant les tôles quarto. Avec un total de 2.341 tonnes de tôles galvanisées, les exportations de la Chine en UE sont d'environ 400% plus élevées que celles du deuxième pays exportateur, la Corée du Sud.

La balance sidérurgique démontre que l'UE devient, pour la première fois en 7 ans de temps, un importateur net d'acier avec un déficit d'environ 3 millions de tonnes. Tandis que les exportations européennes fluctuent au fil des années autour d'un niveau stable, les importations ont augmenté substantiellement durant les dernières années, ce qui conduit à un solde négatif.

## La Chine : "Market Economy Status" et proposition de nouvelle méthodologie

Le 11 décembre 2016, le protocole d'adhésion de la Chine auprès de l'OMC a expiré après 15 années. Pour pouvoir répondre à la question de ce qui devrait être fait après cette expiration au sujet des relations commerciales et des différends commerciaux entre l'UE et la Chine, la Commission Européenne a pris une initiative.

La méthodologie de 2 listes pour répartir les pays en "market economies" et "non market economies", est abandonnée. Toutefois, il est également confirmé que le statut d'économie de marché ne sera pas attribué à la Chine.

De même, une nouvelle méthode de calcul, non standardisée, a été proposée qui devrait offrir au moins une protection aussi efficace en cas de pratiques de dumping.

La nouvelle approche renonce au système des 5 critères pour l'octroi du statut d'économie de marché auquel se substitue un nouveau concept, celui de "distorsions substantielles" ("signifiant distorsions").

Dorénavant, une économie ou un secteur est saisi dans sa globalité. On examinera s'il y a des indications que cette économie ou ce secteur subit une "distorsion substantielle". De telles indications peuvent résulter :

- de l'usage de plans pluriannuels dictés par les autorités;
- d'indications concordantes d'ingérence de l'Etat dans le système économique;
- d'une fixation des prix sur d'autres bases que celle de la dynamique de marché libre;
- du fonctionnement étriqué de marchés financiers libres.

Au cas où une économie ou un secteur d'un pays déterminé se caractérisent par un de ces indices générateur de distorsions substantielles, les prix et coûts d'un autre pays – tiers/représentatif – en lieu et place du pays visé peuvent être utilisés lors de l'instruction de plaintes antidumping.

La Commission Européenne entend présenter des rapports au sujet de certains pays ou secteurs dans lesquels ces distorsions substantielles se manifesteraient. De tels rapports pourront également servir lors de l'introduction de plaintes antidumping.

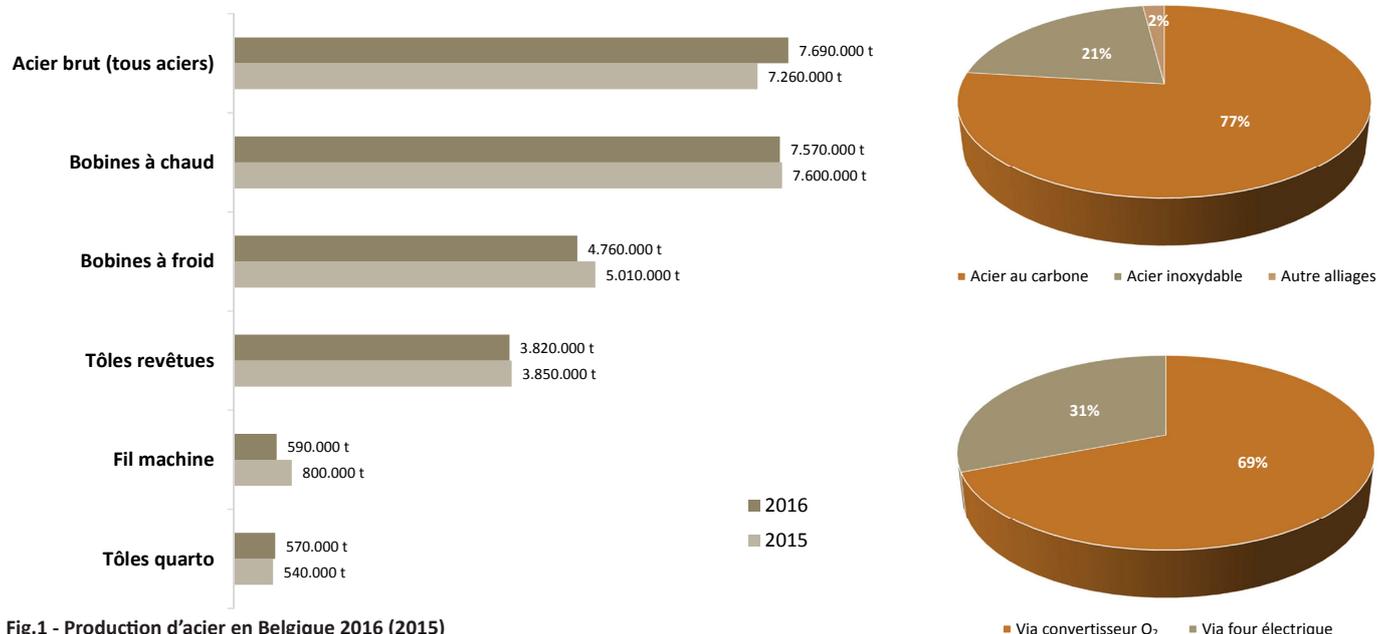


Fig.1 - Production d'acier en Belgique 2016 (2015)

Le point de discussion reste à savoir si ces rapports auront effectivement force probante. La sidérurgie fait valoir que la charge de la preuve – “the burden of proof” – ne peut systématiquement incomber à la partie plaignante. On plaide pour que l’apport de la preuve reste efficace et réalisable. En outre, on invoque que pour des cas individuels de dumping la preuve ne devrait pas se faire à chaque fois (“case-by-case”) ou de manière très détaillée (“detail-by-detail”).

## Modernisation des “Trade Defence Instruments”

En 2013, la Commission Européenne a élaboré une proposition en vue de moderniser certains instruments de défense au niveau du commerce international (“TDI – Trade Defence Instruments”). Cette proposition a rencontré beaucoup de réticences auprès de quelques Etats membres et n’a de ce fait pas pu être approuvée. Par conséquent, la Présidence slovaque a pris, au cours du second semestre de 2016, l’initiative de présenter un compromis.

La première version du compromis slovaque a finalement été substantiellement modifiée sous pression de certains pays membres du Nord. Ce compromis ultime est significativement atténué par rapport à la première version.

Néanmoins, la proposition comprend des points positifs, tels que :

- l’accélération de l’instauration de droits provisoires de 2 mois : 7 mois au lieu de 9;
- une meilleure détermination de la marge bénéficiaire éludée pour l’industrie;
- la non-application de la “Lesser Duty Rule” (LDR) en cas de subventions;
- l’inclusion dans l’évaluation des “expiry reviews” (à l’issue de la période d’antidumping) de distorsions de marché dans le commerce des matières premières.

Toutefois, un point litigieux important est de savoir sous quelles conditions la “Lesser Duty Rule” (LDR) n’est pas appliquée en cas d’antidumping quand il y a distorsion du marché dans l’échange des matières premières. Selon le compromis, la suppression de la “Lesser Duty Rule” n’aurait lieu qu’au moment où les deux conditions suivantes ont été remplies :

- Primo, la somme des matières premières non conformes (“distorted”) dans le total doit s’élever à 27% au moins. En outre, chaque matière première non conforme – prise individuellement – doit représenter au moins 7% de l’ensemble pour pouvoir être comptée dans la part globale.
  - Des simulations en ce qui concerne la structure des coûts des produits laminés à chaud et à revêtement organique révèlent que le pourcentage de 27% est trop élevé. Parfois, l’obtention de ce pourcentage est aléatoire, au gré des fluctuations des prix internationaux.
  - Il n’y a aucun argument économique valable pour justifier le pourcentage minimal de 7%. En raison de la fragmentation en de nombreuses rubriques de matières premières, ce minimum n’est souvent pas atteint. Bien que, certes, il est question de commerce non conforme de matières premières, celui-ci ne peut pas être inclus dans le total.
  - Dès lors, on plaide pour la suppression de la règle des 7% et la réduction de la part globale de 27% à 15%.
- Secundo, il doit exister un “Union Interest” positif. Ceci signifie que la non-application de la LDR doit être dans l’intérêt manifeste de toutes les parties “en aval”. La sidérurgie demande également le retrait de cette exigence car celle-ci est peu réaliste sur le plan pratique.

Une analyse plus approfondie du compromis du Conseil présente un certain nombre de points négatifs. Il est proposé de communiquer au moins 4 semaines à l’avance au cas où des mesures provisoires seront imposées. Compte tenu des importations intensifiées d’acier en provenance de régions limitrophes à l’Union Européenne (par ex. la Turquie, l’Iran), il s’impose de ramener cette période à 2 semaines.

Enfin, il est rappelé que les droits antidumping finalement imposés doivent être suffisamment élevés pour pouvoir compenser effectivement le préjudice subi tout au long de la période. En effet, l’objectif est de rétablir grâce aux redevances le “level playing field” économique, afin que l’échange international puisse à nouveau se dérouler sur base de conditions équivalentes.

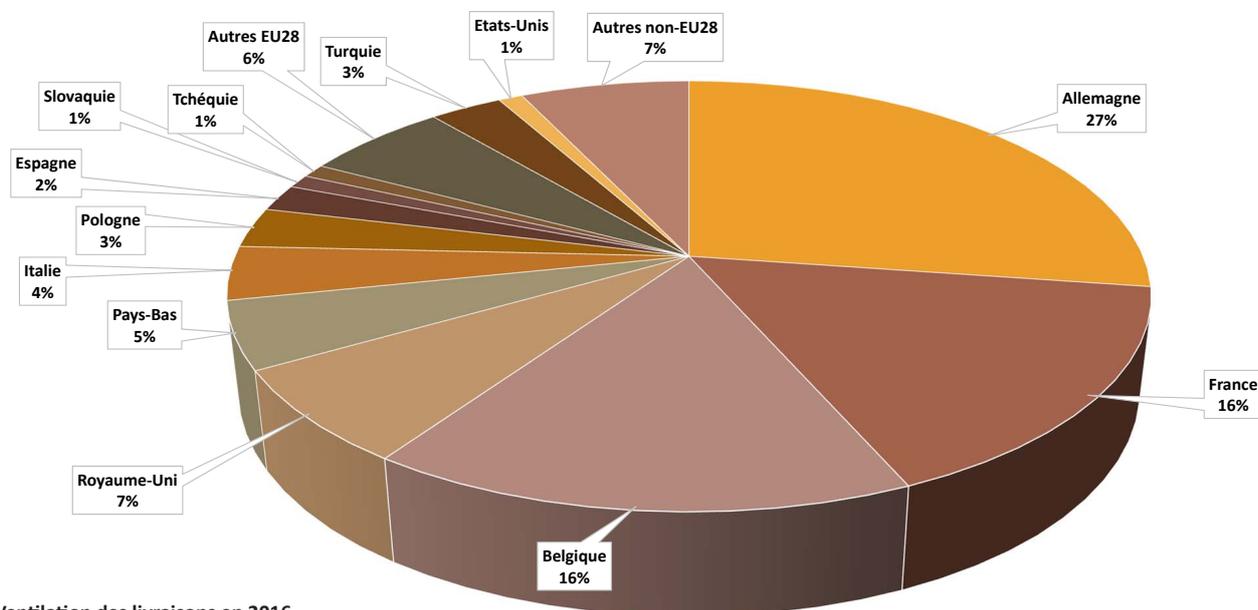


Fig.2 - Ventilation des livraisons en 2016

# Climat et énergie

## Politique climatique : "Emission Trading System" (ETS) Post 2020

Le point de départ est l'Accord de Paris, qui a été bien accueilli par la sidérurgie. Il est primordial que le "level playing field" soit respecté dans le domaine de l'environnement et du climat. Dans l'attente de directives et d'engagements similaires au niveau mondial, l'UE doit s'assurer que sa politique climatique ne génère pas unilatéralement de coûts supplémentaires pour l'industrie européenne.

La proposition de révision de la Directive sur le Système d'Echange de Quotas d'Emission (ETS) 2021-2030, publiée par la Commission Européenne en juillet 2015, a fait l'objet de discussions approfondies au Parlement Européen au sein de la Commission ENVI (Environnement) et de la Commission ITRE (Industrie – Recherche – Energie). Ensuite, début 2017, un texte final a été voté en session plénière au Parlement Européen. Cette proposition du Parlement Européen a tenu compte, sous différents aspects, des exigences de la sidérurgie belge.

Lors de la réunion du Conseil avec les Ministres européens chargés de l'environnement qui a eu lieu début 2017, la position du Conseil a également été formulée. Après une analyse approfondie, il s'avère malheureusement que la proposition du Conseil serait un pas en arrière inacceptable, et ce sur plusieurs points.

En effet, l'objectif de la sidérurgie est de pouvoir disposer gratuitement – si possible – et à tout le moins pour les installations les plus performantes, de tous les droits d'émission requis. Ceci dépendra d'un certain nombre de paramètres. La proposition du Conseil implique que la détermination de ces paramètres réduira de manière drastique le nombre de droits d'émission libres. De cette façon, le nombre de certificats qui devront être achetés par la sidérurgie, augmentera tandis que le monde politique vise à faire augmenter fortement le prix des droits d'émission mis aux enchères, ce qui est une contradiction. En effet, au plus il y aura d'allocations gratuites, moins il y aura de droits mis aux enchères, mais plus le prix CO<sub>2</sub> sera élevé pour le solde.

### Répartition des quota ETS

La répartition du nombre total de droits ("cap"), divisé en une partie de droits gratuits et une partie de droits mis aux enchères, prévue par la Commission, se ventile comme suit :

- mise aux enchères : 57%
- allocations gratuites : 43%

Le secteur revendique que les allocations gratuites soient augmentées jusque 48% (+5%) pour pouvoir octroyer aux secteurs, fortement exposés au "carbon leakage", tous les droits nécessaires. Ce raisonnement est suivi par le Parlement Européen, mais le Conseil Européen ne veut relever ce pourcentage que jusque 45% (+2%) au maximum.

### Benchmarks

Dans la période 2021-2030, les benchmarks devraient être actualisés 1 ou 2 fois sur base de données réelles des 10% des installations les plus performantes. Une application annuelle plus restrictive de ces benchmarks devrait rester limitée endéans une marge étroite et réaliste.

### "Cross Sectoral Correction Factor" (CSCF)

Au cas où le nombre total "d'allocations libres" demandé par l'industrie dépasse le nombre total "d'allocations libres" prévu, un "Cross Sectoral Correction Factor" (CSCF) sera introduit. La sidérurgie plaide pour éviter l'application de ce facteur.

Si, malgré tout, les installations les plus performantes devaient encore être confrontées à une pénurie, les secteurs les plus vulnérables au niveau du "Carbon Leakage" – tel l'acier – devraient en priorité recevoir 100% d'allocations gratuites.

### Coût indirect du carbone

Le secteur préconise d'introduire une compensation "obligatoire" (minimale) européenne du coût indirect de CO<sub>2</sub>. Cette mesure pourrait être complétée par une compensation supplémentaire au niveau des Etats membres.

Les propositions du Parlement Européen ainsi que du Conseil Européen prévoient une compensation supplémentaire au niveau national, éventuellement limitée à un niveau en fonction du mix énergétique et des revenus de la mise aux enchères. Toutefois, une analyse approfondie indique que la compensation globale pourrait probablement être inférieure au niveau actuel, étant donné la part importante d'énergie nucléaire dans le mix énergétique belge.

### "Market Stability Reserve" (MSR)

Les diverses propositions confirment le maintien d'un fonds "Market Stability Reserve" (MSR), qui soustrairait un excédent éventuel de droits en vue de soutenir les prix. Les propositions, tant du Parlement Européen que du Conseil, prévoient un afflux accru dans le fonds MSR. En outre, il est prévu d'annuler un grand nombre de droits dans le fonds MSR. Selon la sidérurgie, ceci constituerait une ingérence inacceptable dans le bon fonctionnement du mécanisme de demande et offre dans la partie "mise aux enchères" des droits d'émission.

## Energie

Par le biais de multiples accords, la sidérurgie belge a pris l'engagement d'optimiser l'efficacité énergétique du processus de production et de réduire encore davantage les émissions de CO<sub>2</sub>. Cependant, la réalisation de ces engagements est inconditionnellement liée à un approvisionnement en énergie concurrentiel et fiable.

Des études indiquent que le coût de l'électricité en Belgique pour les secteurs intensifs en énergie – tels que la sidérurgie – est considérablement plus élevé que dans les pays voisins. C'est pourquoi le secteur continue à œuvrer pour l'introduction d'une norme énergétique, y compris un profil de "grand consommateur", en vue de surveiller l'évolution des prix de l'énergie. Bien entendu, ce système devrait être accompagné des mesures nécessaires pour éliminer les différences.

Le Groupement de la Sidérurgie a élaboré un inventaire de la consommation d'énergie des sites de production situés en Wallonie. Avec une consommation globale d'environ 1.920 GWh par an, la sidérurgie est un grand consommateur d'électricité.

Une analyse montre que le coût de l'électricité en Wallonie est de ±15% plus élevé que dans les régions/pays voisins, ce qui représente un surcoût annuel de ±15 millions €. Cette constatation a été communiquée aux autorités compétentes, en leur demandant de prendre sans délai des mesures correctrices à ce sujet.

En particulier, il a été demandé de redémarrer rapidement le remboursement – a ratio de 85% – de la contribution pour les certificats verts ("tarif ELIA pour OSP") en Région Wallonne. Cette mesure avait été supprimée en raison de contraintes budgétaires.

# Relations sociales

**L'**année 2016 a été placée sous le signe du renouvellement des organes de concertation dans le contexte des élections sociales.

## Au niveau macro-économique

Au niveau macro-économique, les grandes tendances enregistrées lors des élections précédentes se sont à nouveau vérifiées qu'il s'agisse de l'ordre d'importance des organisations syndicales ou de l'évolution du poids de chacune d'elles.

Le chiffre intersectoriel le plus marquant est sans conteste celui du taux de participation, en baisse de plus de 8% pour le Conseil d'entreprise (CE) et de 6% pour le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) par rapport à 2012.

## Sur le plan sectoriel

Sur le plan sectoriel, ces données globales sont fortement à relativiser. Certaines entreprises ont enregistré des résultats très contrastés, voire inédits, tant en termes de voix qu'en termes de mandats. Pareillement, le vote des travailleurs tient compte de l'organe de concertation au sein duquel il est exprimé. Le résultat des organisations n'est donc pas homogène selon qu'il s'agisse du Conseil d'entreprise, du CPPT ou de la délégation syndicale.

Du point de vue des entreprises, les élections sociales se matérialisent par une procédure certes connue mais lourde en matière de gestion administrative et étendue sur une période temporelle extrêmement longue.

Au terme de la procédure et de l'installation des organes de concertation, l'une des principales difficultés rencontrées par les entreprises reste celle des crédits d'heures liés à l'exercice des mandats. Le Groupement de la Sidérurgie (GSV) a soutenu les entreprises confrontées à des discussions internes et a appuyé leurs démarches, notamment de conciliation, en vue de pouvoir faire appliquer les principes légaux et sectoriels applicables en la matière.

**L'**année 2016 aura été plus globalement marquée par de nombreuses modifications ou adaptations de la réglementation sociale, voire d'annonces de modifications, pour lesquelles le GSV a veillé à informer et consulter ses membres en vue de la détermination d'un mandat sectoriel basé sur la prise en compte des réalités et des besoins sectoriels.

On peut notamment citer à titre d'exemple l'adoption en droit belge de règles européennes relatives au dumping social, la mise en place d'un nouveau cadre légal portant sur la protection des données (GDPR), l'harmonisation des commissions paritaires, la question de la réintégration des personnes en incapacité de travail, etc...

C'est dans un même contexte qu'au cours de cette année, plusieurs entreprises ont été impactées à des degrés divers par des actions collectives extérieures à leur contexte social. Il s'agit notamment des actions menées à la fin des mois de mai et juin par des agents de la SNCB et par des élusiers.

Le GSV a largement fait écho auprès des instances compétentes, des conséquences dommageables engendrées par ces actions sociales sur la production de certaines entreprises du secteur.

A cette fin, le GSV a contribué à l'élaboration d'une proposition de modification de la procédure administrative actuelle de traitement des demandes de chômage temporaire pour cause de grève.

## Formation

Le contexte hautement compétitif du secteur de l'acier suppose un investissement permanent des groupes industriels dans un développement technologique innovant.

La mise en place de nouveaux produits ou de nouvelles lignes de production conditionne un investissement accru des entreprises dans une formation spécifique des travailleurs impliqués.

Le secteur sidérurgique est traditionnellement caractérisé par un haut degré de formation des travailleurs. Plus encore, les entreprises veillent à l'amélioration croissante du pourcentage de travailleurs formés (plus de 80% pour les dernières années) et réalisent une progression constante (mais pas nécessairement linéaire) des heures de formation par travailleur et du ratio entre les heures de formation et les heures prestées.

Au sein des dispositifs de formation basés sur l'identification des besoins individuels de formation, les entreprises répartissent les efforts à réaliser entre la partie formelle et informelle et déterminent les thèmes des formations selon leurs nécessités technologiques et organisationnelles, et selon les impératifs de sécurité.

## Santé - Sécurité

La sécurité et la santé des travailleurs du secteur de la sidérurgie sont au cœur des préoccupations des entreprises et nécessitent un engagement permanent de tous les acteurs de l'entreprise en ce compris de ses sous-traitants afin de contribuer à une réduction significative des indicateurs tels que le nombre d'accidents (mortels ou avec incapacité) et les taux de fréquence et de gravité.

La réussite de la politique de santé et de sécurité s'appuie sur un engagement accru des lignes hiérarchiques et sur la stimulation périodique, auprès de tous les acteurs, de l'attention et de la vigilance quant aux comportements de sécurité.

En point d'orgue des campagnes récurrentes de sensibilisation en la matière, les groupes sidérurgiques organisent notamment depuis plusieurs années, un « safety day » lequel figure parmi les six principes fondamentaux adoptés en matière de santé et de sécurité par Worldsteel.

Les entreprises mettent également en place des plans d'actions visant à promouvoir une meilleure hygiène de vie auprès des collaborateurs. L'aptitude au travail favorise notamment des comportements plus sûrs et le présentisme des travailleurs.

# Centre de Recherches Métallurgiques

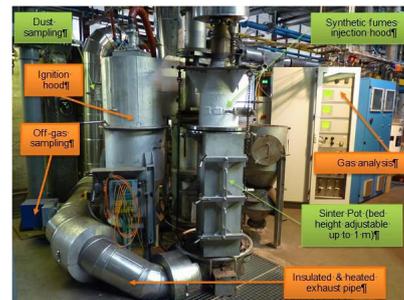


Basé sur une longue expertise et tradition dans la métallurgie et les matières métalliques, acquise au cours des presque 70 ans de son existence, le groupe CRM (246 employés en 2016) contribue activement à l'évolution récente de l'industrie moderne vers une plus grande intégration de l'approche de l'économie circulaire dans laquelle l'acier et les métaux jouent un rôle clé. L'utilisation plus intensive et l'application de solutions digitales dans la transformation des métaux et des produits, ainsi que l'implémentation de nouvelles technologies de production "3D printing, additive or hybrid processing" en vue de mettre sur le marché des produits métalliques innovants et des solutions concrètes.

Une spécificité propre au CRM est l'exploitation de grandes installations pilotes, situées dans ses laboratoires à Liège et Gent (MPC partenariat avec OCAS), spécialisées dans un large éventail de domaines techniques: frittage, fusion & coulée, laminage & traitement thermique, recuit & revêtement, profilage, formation et assemblage de métaux, ... Ces facilités permettent un développement plus rapide et moins coûteux, ainsi que l'optimisation de nouvelles technologies de processus et l'évaluation détaillée de nouveaux produits, ce qui signifie un délai plus court pour la mise sur le marché de nouvelles solutions.

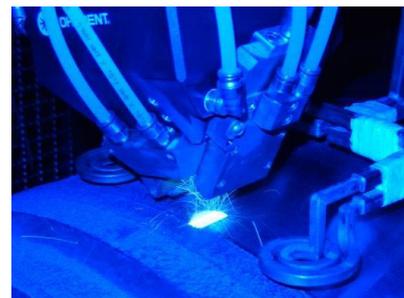
Un objectif majeur du CRM est de garder l'ensemble de ces installations à jour et de continuer à investir dans de nouvelles technologies, conformément à sa stratégie de développement et dans l'intérêt de ses membres.

Un premier exemple à épingler est la réorganisation récente de l'installation pilote de frittage et la possibilité de simuler tous les types de configuration industrielle.



Installation pilote de frittage

Un deuxième exemple porte sur l'application du processus de revêtement laser pour la fabrication de composants métalliques volumineux.



Equipement de revêtement laser

Le groupe CRM est certifié ISO 9001 pour toutes ses activités alors que plusieurs techniques de mesure, de calibration et d'analyse sont certifiées ISO 17025.

[www.crmgroup.be](http://www.crmgroup.be)

## Promotion, information acier - Infosteel



En tant que centre d'information et de promotion pour l'usage qualitatif de l'acier dans la construction, le travail d'Infosteel porte sur deux axes majeurs: d'une part, la promotion et l'information destinées aux maîtres d'ouvrage et aux architectes, et d'autre part l'information pour le secteur de l'acier lui-même. Ces deux axes ont pour mission d'étendre les applications de l'acier dans l'industrie de la construction vers un niveau supérieur, tant au niveau volume qu'en termes de qualité.

Les activités les plus importantes qui s'intègrent dans ces deux axes, sont la Journée Construction Acier et le Concours Construction Acier. En 2016, la Journée Construction Acier s'est déroulée dans un nouvel emplacement offrant plus d'espace pour les partenaires, propice à la mise en réseau et permettant l'organisation de nombreuses conférences (23) qui ont donné lieu à un nouveau record en termes d'information.

En outre, l'année 2016 a également tracé le chemin vers l'organisation de cours spécialisés sur l'acier.

En application du principe de l'alternance, la Journée Construction Acier sera en 2017 à nouveau organisée au Grand-Duché de Luxembourg, et le Concours Construction Acier se concentrera quant à lui sur les projets luxembourgeois.

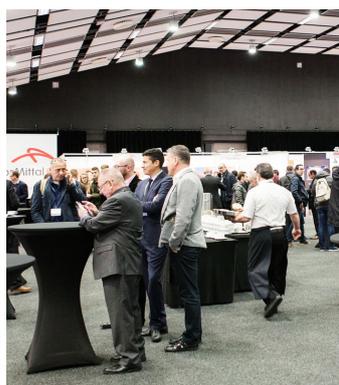
De nombreuses réalisations fascinantes en acier belgo-luxembourgeois ont été mises à l'honneur dans le magazine Info\_Steel, paru en trois éditions. Quant aux dernières nouvelles du secteur, celles-ci ont également été diffusées au travers de la newsletter.

L'élément clé dans la diffusion de l'information d'Infosteel passe avant tout par son site web. Des dizaines de milliers de visiteurs confirment chaque année l'importance de celui-ci. En plus des informations techniques, le site contient également une foule d'exemples de projets avec de l'acier, mais aussi et non des moindres, toute l'information sur les membres d'Infosteel. De plus en 2017, le développement du site sera l'une des priorités dans le fonctionnement d'Infosteel.

[www.infosteel.be](http://www.infosteel.be)



Journée Construction Acier - photo Imke Bogaerts



Journée Construction Acier - photo Maité Thijsen



Journée Professeurs - photo JVDB



Formation Acier - photo JVDB



Groupement de la Sidérurgie

4 Rue Ravenstein, 1000 Bruxelles - T. +32 (0)2 509 14 11 - F. +32 (0)2 509 14 00 - [www.steelbel.be](http://www.steelbel.be) - E. [kristel.bijnens@steelbel.be](mailto:kristel.bijnens@steelbel.be)

GSV est l'organisation professionnelle de la sidérurgie belge

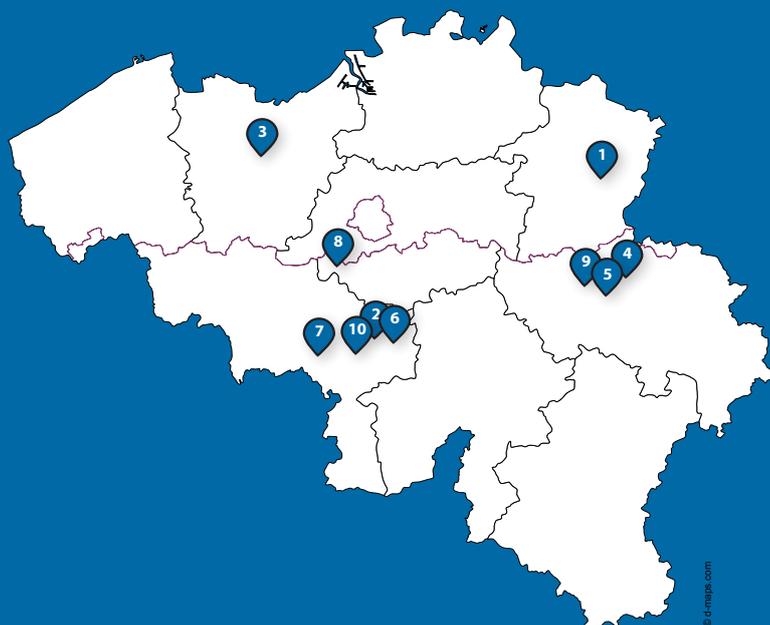
### Composition Conseil d'Administration (au 31.12.2016)

Président	Wim VAN GERVEN	Chief Executive Officer Flat Carbon Europe, Business Division North ARCELORMITTAL SA
Vice-Président	Guido MOERMANS	General Manager Châtelet Plant, APERAM CHÂTELET * * Succédé le 01.03.2017 par Carlo Morettin
Administrateurs	Guy BONTINCK	Directeur Human Resources, ARCELORMITTAL GENT
	Ben DE VOS	Chief Executive Officer, NLMK INTERNATIONAL B.V.
	Gert HEYLEN	General Manager Genk Plant, APERAM GENK
	Matthieu JEHL	Chief Executive Officer, ARCELORMITTAL GENT et ARCELORMITTAL LIÈGE
	Bertrand LEJEUNE	Directeur Général, SEGAL / GROUPE TATA STEEL
	Luc LIBERSENS	Plant Manager, INDUSTRIEL BELGIUM SA / GROUPE ARCELORMITTAL
	Angelo RIVA	Administrateur délégué, THY-MARCINELLE SA / GROUPE RIVA

### Direction GSV (au 31.12.2016)

Directeur Général	Robert JOOS (jusqu'au 31.12.2016)
	Philippe COIGNÉ (à partir du 01.01.2017)
Directeur	Luc BRAET (jusqu'au 31.12.2016)

### Entreprises Membres (au 31.12.2016)



© 4-maps.com



1. Aperam Genk - [www.aperam.com](http://www.aperam.com)
2. Aperam Châtelet - [www.aperam.com](http://www.aperam.com)



ArcelorMittal

3. ArcelorMittal Gent - <https://belgium.arcelormittal.com>
4. ArcelorMittal Liège - <https://belgium.arcelormittal.com>
5. Arceo
6. Industeel Belgium - [www.industeel.info](http://www.industeel.info)



7. NLMK La Louvière - [www.eu.nlmk.com](http://www.eu.nlmk.com)
8. NLMK Clabecq - [www.eu.nlmk.com](http://www.eu.nlmk.com)



9. Segal (Tata Steel) - [www.tatasteeleurope.com](http://www.tatasteeleurope.com)



10. Thy-Marcinelle (Group Riva) - [www.thy-marcinelle.com](http://www.thy-marcinelle.com)